



ABONNEMENTS

Un an Six mois  
Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
Union postale » 12.— » 6.—  
Compte de Chèques postaux **IV b 426**

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds  
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes  
de places 10 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des annonces : Soc. an. Suisse de publicité, Haasenstein & Vogler, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds et succursales en Suisse et à l'étranger

### Syndicat d'importation de l'horlogerie suisse

Dans sa circulaire du 9 mars 1916 aux membres de l'Association, le Comité de direction disait :

« Nous croyons convenable d'aviser les membres de notre syndicat qui n'ont pas encore versé leur part à la Banque cantonale bernoise, succursale de Bienne, que nous accordons un dernier délai jusqu'au 15 mars pour effectuer ce paiement. A cette date la liste complète des membres de notre groupement sera définitivement arrêtée et ceux qui n'auront pas rempli leurs obligations seront considérés comme ayant renoncé à faire partie de notre Syndicat. Il ne pourra être donné suite à leurs demandes d'importation. En outre, les mesures qui pourraient être prises contre les maisons qui n'auront pas rempli leurs engagements sont réservées ».

Cet avertissement n'a malheureusement pas produit l'effet désiré. Sur 120 adhérents au syndicat, une cinquantaine seulement en ont tenu compte. Or la période d'attente a été suffisamment longue et le Comité de direction, obéissant à d'impérieux motifs, se voit obligé d'aviser les adhérents qui ne se seront pas mis en règle d'ici à fin mars courant, qu'une traite du montant de leur part sera tirée sur eux et que les demandes d'importations de ceux qui ne l'auront pas payée, ne seront plus transmises à la S. S. S.

### La question des verres de montres

L'interdiction d'exportation du verre sous toutes ses formes, décrétée par arrêté du Conseil fédéral du 6 mars et., visait aussi les verres de montres. Le Bureau de la Chambre suisse de l'horlogerie a signalé au Département politique suisse, par son rapport du 9 de ce mois, la situation dans laquelle seraient placées nos fabriques de verres de montres qui travaillent en partie pour l'exportation et le dommage qui serait causé à nos fournisseuristes qui exportent des verres pour le rhabillage. De plus, nos fabricants d'horlogerie qui joignent à

leurs montres des verres de rechange, comme l'exigent certains de leurs clients, auraient dû y renoncer. Enfin, cette interdiction donnait, aux fabriques de verres de montres d'autres pays, le monopole de l'exportation.

Ces considérations n'ont pas manqué d'impressionner la Division du commerce du Département politique toujours disposée à tenir compte des demandes légitimes de l'horlogerie. Par sa lettre du 14 ct. au Bureau de la Chambre suisse de l'horlogerie, elle déclare accepter ses propositions concernant les verres de montres et les montres accompagnées d'un verre de rechange. Des instructions en conséquence ont été données à la Direction générale des douanes.

Le motif de l'interdiction se réduit à un simple but de contrôle.

### Notre exportation d'horlogerie en Angleterre

Les plaintes continuent à nous venir de maisons d'exportation d'horlogerie en Angleterre, à propos du séjour vraiment trop prolongé de leurs envois à la douane ou au contrôle anglais. Les marchandises sont entassées en quantité énorme, dans les entrepôts pour la plupart; quand elles en sortent, la douane n'est pas toujours d'accord avec la valeur déclarée des montres, puis l'encombrement continue aux bureaux de contrôle; l'ensemble de ces circonstances explique les retards considérables que subissent nos envois d'horlogerie, et à propos desquels le Bureau de la Chambre suisse de l'horlogerie a communiqué aux associations intéressées l'avis que le gouvernement anglais décline toute responsabilité.

On sait que le but indiqué de l'application d'un droit de 33 1/3 % sur les objets dits de luxe, est d'empêcher le peuple anglais de faire des dépenses inutiles! Certains théoriciens, désireux de pousser l'expérience à fond, envisagent qu'il serait plus efficace encore d'interdire l'importation de ces objets, de certains d'entre eux

tout au moins et on vise naturellement les montres, particulièrement celles à boîtes d'or et d'argent; nous avons eu déjà l'occasion de le mentionner.

Les conversations qui ont eu lieu à ce sujet n'ont pas manqué d'intéresser les importateurs de montres suisses et ils se sont renseignés dans le but d'apaiser les alarmes de nos fabricants, tout en sachant bien qu'entre les désirs des extrémistes et une décision officielle, la distance est grande. Ils peuvent déclarer, comme ils l'ont déjà fait lors de la promulgation du décret prévoyant le droit de douane de 33 1/3 %, que pour l'instant rien ne fait prévoir une interdiction d'exportation, mais que si les circonstances créées par la guerre engageaient le gouvernement anglais à entrer dans cette voie, une décision pourrait être prise sans avertissement préalable.

La menace est donc dans l'air et nous devons engager nos exportateurs à prendre des mesures pour que leurs envois ne restent pas en panne dans les entrepôts auxquels ils les ont destinés jusqu'ici.

### Certificat de nationalité pour les expéditions de marchandises à destination de la France ou en transit par la France.

Par application du décret du 27 septembre 1914, des lois des 4 avril et 17 août 1915, un *certificat de nationalité* devra être présenté à la douane française, à partir du 30 mars prochain, par les expéditeurs résidant à l'étranger (Suisse, Italie, Espagne, Hollande, Etats Scandinaves), pour les marchandises à destination de la France ou en transit à travers la France.

Ces certificats seront délivrés, conformément au formulaire officiel figurant ci-après, par les Ambassades, Légations, Consulats ou Agences consulaires de France dans les pays d'expédition; ceci sur le vu de déclarations faites par devant les autorités compétentes qui peuvent varier suivant les pays, les localités et les circonstances.

Le certificat de nationalité produit à l'appui d'une première expédition est valable pendant six mois pour tous les en-



vois importés par les bureaux d'une même direction. Dans le cas où toutes les importations n'auraient pas lieu par la même direction, la formalité de la production du dit certificat devrait être renouvelée auprès de chacun des directeurs, dans les circonscriptions desquels se trouveraient les bureaux d'entrée des marchandises dont il s'agit,

Le chef de visite du service local (inspecteur sédentaire, contrôleur principal ou receveur), pourrait d'ailleurs dispenser de l'obligation nouvelle les envois effectués par des particuliers et ayant manifestement le caractère d'opérations non commerciales. Sont soumis, par contre, également à cette obligation, les transitaires, commissionnaires et agents de transport.

En ce qui concerne le trafic à la frontière franco-suisse entrent essentiellement en ligne de compte les directions et offices des douanes françaises suivants :

- Direction : Pour les bureaux de :*  
 Epinal : Delle.  
 Besançon : Morteau, Pontarlier, Les Verrières, Vallorbe.  
 Lyon : Bellegarde.  
 Chambéry : Annecy.

**Certificat de nationalité**  
*pour les expéditions de marchandises à destination de la France ou en transit par la France<sup>2)</sup>*

Coût : 6 francs  
 (Art. 174 du tarif des chancelleries)

1) . . . . . de France.

A . . . . .  
 Je soussigné<sup>3)</sup> . . . . .  
 vu la déclaration faite par devant<sup>4)</sup> . . . . .  
 certifie après enquête que MM.<sup>5)</sup> . . . . .  
 producteurs, négociants, fabricants, sont de nationalité . . . . . ; que les capitaux employés pour la marche des affaires de MM. . . . . ne proviennent pas de ressortissants de Puissances en guerre avec la France, que MM.<sup>6)</sup> . . . . ., transitaires ou agents de transport, ne sont ni sujets, ni protégés d'une Puissance en guerre avec la France et que les capitaux employés pour la marche de leurs affaires ne proviennent pas de ressortissants de Puissances en guerre avec la France.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation que le (ou les) comparant a (ou ont) signé avec moi après lecture faite<sup>7)</sup> . . . . . (ou) à laquelle est annexée la déclaration en bonne et due forme de<sup>8)</sup> . . . . .

Le<sup>1)</sup> . . . . .  
 Vu et certifié : . . . . .  
 Le<sup>9)</sup> . . . . .

N.-B. — Toutes fausses déclarations seront poursuivies au lieu d'expédition des marchandises à importer ou en transit, conformément à la législation locale.

1) Ambassade, légation, consulat général, consulat, vice-consulat, agence consulaire.

2) Le « Certificat de Nationalité » est exigé pour les expéditions de marchandises à destination de la France ou en transit à travers la France par application du décret du 27 septembre 1914, des lois du 4 avril et du 17 août 1915.

3) Ambassadeur, Ministre, etc.

4) Autorités compétentes variant suivant les pays, les localités et les circonstances, telles que agent diplomatique ou consulaire français, agent de la douane locale, président de chambre de commerce ou de chambre syndicale, commissaire de police, notaire, etc.

5) Nom du ou des expéditeurs.

6) Au cas où l'expédition est faite par un transitaire ou maison de transport.

7) Quand la déclaration a été faite par l'intéressé devant un agent diplomatique ou consulaire français.

8) Mention de la personne qualifiée autre qu'un agent diplomatique ou consulaire français devant laquelle la déclaration a été faite. (Cf. note 4.)

9) Lorsque le certificat est délivré par un agent consulaire, la signature du chef de poste diplomatique ou consulaire dont il relève est exigée.

Le chef de mission est juge de l'opportunité d'exiger la production du certificat à chaque expédition de marchandises, ou de faire délivrer, gratis ou non, des duplicata du certificat primitif pendant les périodes dont il fixe la durée.

**Contrôle et garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent**

*Extraits du rapport du Bureau fédéral des matières d'or et d'argent sur l'année 1915.*

I

Pendant l'année 1915, les 13 bureaux de contrôle soumis à la surveillance du bureau fédéral des matières d'or et d'argent ont apposé le poinçon officiel de garantie sur 315.914 boîtes de montres or, 1.570.661 boîtes de montres argent, 1.180 boîtes de montres platine et 72.685 objets de bijouterie et d'orfèvrerie. Le nombre des ouvrages d'or, d'argent et de platine poinçonnés officiellement pendant l'exercice écoulé ascende ainsi à 1.960.440 pièces. Il a en outre été présenté à ces bureaux, en vue de leur vérification 3.068 boîtes de montres d'or « 12 c. » et « 9 c. » destinées à l'Angleterre, qui toutes ont été munies de la contremarque officielle.

Les dispositions actuelles sur le contrôle des ouvrages d'or et d'argent stipulant que seules les boîtes de montres d'or et d'argent qui sont munies des indications légales de titres de 14 karats (0,583) et au-dessus et de 18 karats (0,750) pour l'or et de 0,800 et 0,875 et au-dessus pour l'argent, reçoivent obligatoirement l'empreinte des poinçons officiels, le total des ouvrages rentrant dans cette catégorie est de 1.886.575 pièces. Cependant, pour avoir la production réelle des boîtes de montres aux titres légaux suisses, il faut ajouter à ce dernier chiffre le contingent des boîtes aux titres supérieurs ne portant aucune indication et par conséquent non soumises au contrôle obligatoire, ce qui est notamment le cas d'un nombre assez important de pièces exportées en Angleterre. L'ensemble de ces pièces pour 1915 s'élève à 888.399, dont 11.307 boîtes de montres d'or (8.532 au titre de « 18 c. » et 2.775 au titre de « 15 c. ») et 877.092 boîtes de montres d'argent au titre de « 0.925 » (sterling silver). Nous arrivons ainsi à un total de 2.774.974 boîtes de montres d'or et d'argent fabriquées aux titres légaux.

En ce qui concerne les boîtes de montres en or bas non mentionnées dans les chiffres ci-dessus, elles ne peuvent pas être revêtues du poinçon officiel de contrôle; toutefois, il est loisible de les munir de l'insculpation du titre, qui doit correspondre à la réalité. Cette insculpation n'est autorisée qu'à la condition d'être accompagnée d'une marque de fabrique qui permette en tout temps la recherche du producteur responsable de l'exactitude du titre des ouvrages en question.

Ces considérations d'ordre général étant établies, nous donnons ci-après un tableau comparatif permettant de mettre en parallèle les chiffres des boîtes de montres poinçonnées pendant chacune des quinze dernières années. En outre, il faut ajouter au dit tableau 1.180 boîtes platine présentées en 1915 au poinçonnement facultatif, pour 650 pièces en 1914.

*Tableau comparatif des poinçonnements effectués par les bureaux de contrôle des ouvrages d'or et d'argent depuis 1901. soit pendant les 15 dernières années.*

| Année | Boîtes de montres poinçonnées |           | Objets de bijouterie et d'orfèvrerie poinçonnés |
|-------|-------------------------------|-----------|---|
|       | Or                            | Argent    |   |
| 1901  | 653.228                       | 3.730.600 | 71.971  |
| 1902  | 544.559                       | 2.738.613 | 72.766  |
| 1903  | 556.017                       | 2.456.971 | 76.054  |
| 1904  | 599.008                       | 2.688.429 | 76.426  |
| 1905  | 661.745                       | 2.977.494 | 78.193  |
| 1906  | 818.565                       | 3.408.131 | 85.498  |
| 1907  | 657.502                       | 3.138.127 | 82.601  |
| 1908  | 565.679                       | 2.123.875 | 88.470  |
| 1909  | 628.728                       | 2.301.409 | 121.412   |
| 1910  | 796.695                       | 2.678.583 | 184.386   |
| 1911  | 827.122                       | 2.749.787 | 198.581   |
| 1912  | 829.852                       | 2.982.063 | 190.981   |
| 1913  | 815.038                       | 2.986.651 | 180.021   |
| 1914  | 474.296 <sup>1)</sup>         | 1.911.004 | 104.954   |
| 1915  | 318.982 <sup>2)</sup>         | 1.570.661 | 72.685  |

<sup>1)</sup> dont 915 boîtes de montres « 9 carats » contremarquées pour l'Angleterre.

<sup>2)</sup> dont 3068 boîtes de montres « 9 carats » contremarquées pour l'Angleterre.

D'après cette statistique, nous constatons pour l'exercice écoulé comparativement à 1914 une diminution de 153.314 boîtes de montres or contrôlées ou contremarquées offi-

ciellement, de 340.343 boîtes de montres argent et de 32.269 objets de bijouterie et d'orfèvrerie. La situation pénible dans laquelle se trouvent nos industries horlogère et bijoutière est la conséquence directe de la rupture des relations entre les divers Etats en guerre; elle doit plutôt être attribuée aux obstacles et aux difficultés d'exportation en général qu'au manque de commandes qui n'ont pas fait défaut. Toutefois, l'état des affaires en 1915 a été moins mauvais qu'on aurait pu le supposer et n'a pas cessé de s'améliorer pendant le courant de l'année. (A suivre.)

**Commerce des déchets d'or, d'argent et de platine**

*Arrêté du Conseil fédéral du 13 mars 1916.*

Le Conseil fédéral suisse,

En vertu de l'article 3 de l'arrêté fédéral du 3 août 1914 sur les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité;

Vu l'extension que prend le commerce des déchets de platine et dans le but d'assurer la quantité nécessaire de ce métal à l'industrie indigène et d'empêcher le trafic d'accaparement;

Sur la proposition de son département des finances et des douanes, arrête:

Article premier. Les dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1886 sur le commerce des déchets d'or et d'argent sont également applicables aux déchets de platine de quelque industrie qu'ils proviennent.

Art. 2. Le commerce des matières de platine ne pourra être exercé que par les industriels autorisés en vertu de la loi précitée à faire le commerce des matières d'or et d'argent.

Art. 3. L'autorisation de faire le commerce des déchets de métaux précieux ne sera accordée dorénavant qu'à des industriels ou commerçants établis en Suisse, jouissant de leurs droits civils et politiques et offrant les garanties suffisantes pour exercer ce genre de commerce. Les postulants étrangers devront jouir d'une bonne réputation et être domiciliés en Suisse depuis cinq ans au moins.

Une finance de 100 francs sera perçue pour toute nouvelle autorisation accordée. Cette finance entre dans la Caisse d'Etat fédérale.

Art. 4. Toutes les opérations d'achat de matières de platine, y compris celles provenant de dentiers, creusets et ustensiles de laboratoire, lingots, culots, plaques, fils, rondelles, rognures, déchets de lampes et d'appareils électriques, etc., que ces matières soient présentées à la vente par des particuliers, des professionnels ou des industriels, devront être consignées au registre à souche prescrit par l'article 1<sup>er</sup> de la loi susmentionnée.

Art. 5. Sont en outre considérés comme déchets dans le sens de la loi fédérale du 17 juin 1886 tous les déchets d'or et d'argent provenant d'industries autres que celles de l'horlogerie et de la bijouterie.

Sont assimilés aux déchets dans le sens de ladite loi tous les vieux bijoux d'or, d'argent et de platine, vieilles boîtes de montres, débris d'orfèvrerie, etc., qui ont été achetés aux particuliers par des horlogers-bijoutiers ou des négociants.

Art. 6. Le présent arrêté, qui sera inséré au *Recueil officiel des lois*, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1916. Le bureau suisse des matières d'or et d'argent est chargé de l'exécuter; il édictera les dispositions de détail y relatives.

Berne, le 13 mars 1916.

Au nom du Conseil fédéral suisse:  
 Pour le président de la Confédération,  
 Müller.

Le chancelier de la Confédération,  
 Schatzmann.

**Trafic pour l'Angleterre par voie de France**

La Société par actions Danzas & Co. nous informe que le trafic en petite vitesse via Delle sur les ports de la Manche vient d'être rétabli également par les chemins de fer de l'Est, de sorte qu'elle peut à partir d'aujourd'hui



d'hui, abandonner les surtaxes calculées par les voies détournées pour les expéditions pour l'Angleterre en P. V.

**Le moratoire pour les militaires**

Le Conseil fédéral a pris un arrêté, concernant le moratoire pour les militaires et les hommes des services complémentaires. D'après cet arrêté, le moratoire pour les hommes qui ont fait quatre semaines de service interrompu, cesse quatre semaines après le licenciement ou la mise en congé. Si le créancier prouve que la situation personnelle de son débiteur ne nécessite pas ce délai de quatre semaines, le moratoire cesse immédiatement après le licenciement ou la mise en congé. C'est l'autorité cantonale qui décidera dans ces cas, sans recours.

Cet arrêté est entré en vigueur le 13 mars. Il est applicable également aux hommes qui sont licenciés ou mis en congé depuis moins de quatre semaines, après un service actif de quatre semaines au moins.

**Nouveaux suisses**

Il a été présenté en 1915 à la section de politique intérieure du Département politique fédéral 3830 demandes de naturalisation (en 1914, 3040). De ces demandes 4002 (2431) ont été accordées. Elles se répartissent entre les ressortissants des pays ci-après: Allemagne 2444, Italie 651, Autriche-Hongrie 465, France 270, Russie 80, Grande-Bretagne 21, Turquie 9, Etats-Unis 9, etc.

En comptant les femmes et les enfants, ces naturalisations comprennent 11,907 personnes.

**Le monopole du tabac**

Au sujet du postulat concernant l'augmentation des ressources de la Confédération, le département fédéral des finances fait remarquer dans son rapport de gestion que les rapports des surexperts sur la question du produit net du monopole du tabac confirment les conclusions auxquelles ont abouti MM. Millet et Frey. Le Département va donc sans autre se mettre à l'élaboration du message aux Chambres.

**Registre du commerce**

**Changements:**

23 février 1916. — Les locaux de la maison *L. Mermin, Fabrique d'horlogerie Astoria*, fabrique et commerce d'horlogerie et bijouterie, sont: 2, Boulevard Georges Favon, Genève.

23 février 1916. — La société en commandite *James Vautier & Cie.*, fabrique de limes et outils, à Carouge, est dissoute et radiée. L'actif et le passif sont repris par la société anonyme *James Vautier, S. A.*, fabrication et commerce de limes et burins, 17/19 rue Vautier, Carouge (Genève).

24 février 1916. — La société en nom collectif *Piquerez & Rueff*, fabrication de boîtes, à Bienne, est dissoute et radiée. L'actif et le passif sont repris par la nouvelle société en nom collectif *Piquerez & Rueff*, Bahnhof-Nidaustrasse 33, Bienne.

24 février 1916. — La société en commandite *Mobile Watch Co., Lesquereux & Co.*, fabrication d'horlogerie, achat et vente, *La Chaux-de-Fonds*, est dissoute et radiée. L'actif et le passif sont repris par la société en nom collectif *Mobile Watch Co., Lesquereux & Co.* rue Numa Droz 14, *La Chaux-de-Fonds*.

28 février 1916. — Les locaux de la maison *Theurillat & Boettcher*, « Aux Fabriques Réunis », commerce d'horlogerie, bijouterie et orfèvrerie, sont: 16, rue des Allemands, Genève.

**Nouvelles diverses**

**Consulats.** — Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Adophe N. Schuster, en qualité de consul du Paraguay, à Zofingue.

**Droits de douane en Belgique.** — On nous informe qu'une augmentation des droits de douane à l'entrée en Belgique est appliquée depuis le 7 mars; toute somme due à la douane est majorée de 10 %.

**Avis**

Les maisons d'horlogerie suisses qui ont l'emploi de produits bruts et d'articles manufacturés de provenance anglaise, peuvent demander une adresse au Bureau de la Chambre suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds.

**Escompte et change**

**Taux d'escompte.** — France 5 %. — Belgique —. — Italie 5 1/2 %. — Londres 5 %. — Amsterdam 4 1/2 %. — Allemagne 5 %. — Vienne 5 %.

Escompte privé 2 1/2 à 3 %.

**Changes à vue.** — France 87.60 d., 88.60 o. — Belgique —. — d., —. — o. — Italie 77. — d., 79. — o. — Londres 24.75 d., 25.15 o. — Amsterdam 220. — d., 222. — o. — Allemagne 91. — d., 93. — o. — Vienne 63.20 d., 65.20 o. — New-York 5.01 d., 5.41 o.

**Cote de l'argent**

du 17 Mars 1916

Argent fin en grenailles . . . fr. 118.— le kilo.  
Change sur Paris . . . . . fr. 87.25

**Grands Locaux industriels disponibles à St-Imier**

avec et sans force motrice, électr. et chauffage central.

**Belle situation.**

Adresser offres sous H 5414 J à la S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1287

**BOITES OR**

en tous genres, tous titres, pour tous pays 1069  
sont livrées aux meilleures conditions par la  
**Fabrique Leuba Frères, Renan**  
Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés  
Calottes pour bracelets — Prix spéciaux par grandes séries  
Prompte livraison — Ouvrage soigné — H 5001 J  
— Achat de matières d'or et d'argent —

**Bracelets or**

14 k. argent, acier et niel pour l'Allemagne sont à vendre avantageusement.

Casier postal 16117, La Chaux-de-Fonds. 1350

On cherche à acheter

**18 lig. galonné**

cuv. métal, 4 et 8 trous. — Genre allemand, — ainsi que 13 et 14 lig. galonné à 2 sec. N'importe quel lot. 1349  
Ecrire s. H 20896 C à la S. A. Suisse de Publicité H. & V., La Chaux-de-Fonds.

**Machine à sertir**

verticale, système « Descombaz » n'ayant jamais servi, est à vendre à très bas prix. S'adresser à **Ch. Louis Rochat, Les Charbonnières** (Vall. de Joux). 1348

On cherche à acheter par grandes quantités  
**assortiments cylindre 13 lignes**

pivotés sur jauges, ou non pivotés. Commandes jusqu'à 500 grosses à la fois. 1338  
S'adresser sous chiffres H 20859 C à S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

**MACHINES B. D. M.**  
H 5415 J ST-IMIER 1288

Construction et Commerce

TOURS PARALLÈLES ET REVOLVER. - PETITES PERCEUSES.  
Etudes et Devis pour Construction spéciale.

**Berna Watch Co.** Département Machines, ST-IMIER.

**FABRIQUE**

Belle petite fabrique avec organisation mécanique **est à vendre.**

S'adresser sous chiffres H 20768 C à S. A. suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1304

**Comptable**

capable et expérimenté (langues française et allemande), connaissant la branche horlogère, exempté du service milit.

**cherche place**

stable, évent. comme employé intéressé.  
Offres sous chiffres H 476 U à la S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, Bienne. 1344

**Bracelets cuir**

de fabrication anglaise pour

**Montre-bracelet** H 20000 C 1061

**Dimier Frères & Co**

111, Paix, 111  
La Chaux-de-Fonds

**Dimier Bros & Co**

46, Cannon Street  
LONDON E. C.

**BANQUE FÉDÉRALE**  
(SOCIÉTÉ ANONYME)  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS

Capital social: 36.000.000 Réserves: fr. 8.700.000

Dépôts d'argent en compte courant, à termes et contre Obligations ou Bons de dépôts de notre Banque aux meilleures conditions.  
Placement de capitaux.  
Gérance de fortune.  
Garde de titres.

**Location de Coffres-forts.** Installations de toute sécurité. Cabines isolées pour le détachement des coupons.  
Escompte et encaissement de lettres de change sur la Suisse et l'étranger.  
Avances sur titres courants.  
Change de monnaies et billets étrangers.  
Encaissement de coupons et titres.



**FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ**

Société Anonyme — Directeur: F.-E. PFISTER  
**HORLOGERIE** Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**

**Etude et entreprise de Calibres spéciaux**

*Ebauches et finissages 10 à 36 lignes*  
 Tous genres clefs et remontoirs

— Spécialité extra-plates et plates soignées —

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 1015 H 5101 J TÉLÉPHONE

**Ch<sup>s</sup> A. DeLimoges**

Fabrique „La Duchesse“

Rue du Parc, 8

**La Chaux-de-Fonds**



Montres et **Bracelets** or, argent, plaqué or de 9" à 13" cylindre et ancre

**Qualité avantageuse** 1494  
 H 20038 C Toutes fantaisies

**Spécialité de Montres**  
 avec glaces de forme

**UNIVERSO (S.A.)**

INDIQUE L'HEURE AU MONDE ENTIER  
 FABRIQUES REUNIES

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES FABRIQUES D'AIGUILLES**

SIÈGE SOCIAL

La Chaux-de-Fonds, Rue Numa Droz 85

Fabrication par procédés mécaniques perfectionnés d'Aiguilles en tous genres, formes et grandeurs, pour montres, pendulettes, pendules, compteurs, baromètres, manomètres, et tous instruments de mesurage et de précision. — Boussoles.

**CRÉATEUR**

des Aiguilles creusées et ajourées pour

“RADIUM”

Modèles déposés

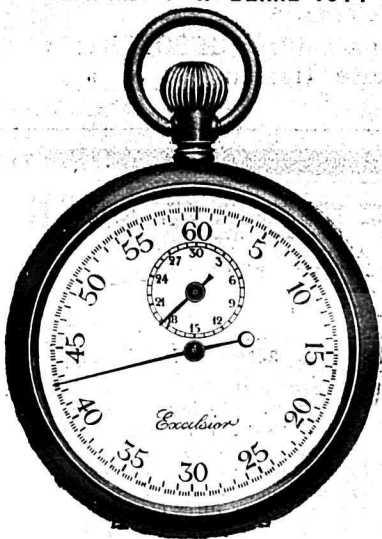
Modèles déposés

en acier bleui et métal oxydé noir inaltérable en toutes qualités depuis 7 à 50 m/m.

TOUJOURS LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS.

Devis pour articles spéciaux sur demande

MÉDAILLE D'OR BERNE 1914



**Compteurs de sport**

précis et élégants, en usage dans tous les pays et adoptés par de nombreux Gouvernements

**Répétitions**

quarts et minutes

Prix très avantageux

Demander échantillons à la Fabrique H 5569 J 1008

**Jeanneret-Brehm & Cie**

Excelsior Park St-Imier (Suisse)

**FABRIQUE DE JOYAUX**

en tous genres soignés et courants

pour Mouvements d'horlogerie, Boussoles, Compteurs électriques, à gaz, à eau et Appareils divers, en rubis, saphir, grenat et agates

**L<sup>S</sup> E<sup>D</sup> JUNOD S.A.**

Lucens (Suisse)

Maison fondée en 1850

Succursale à Moudon: A. Perrenoud-Badou

La plus ancienne fabrique dans ce genre d'industrie.

Assortiments spéciaux de pierres pour rhabillages de montres  
 H 21317 L Ellipses et Levées. 1341

**Exigez**

nos matières **radifères**

et

vous aurez une **garantie sérieuse**

Banque du Radium

Zurich 1003

Dr O. Rentschler



Représentant: **GÉRALD GOSTELI**, rue Léopold Robert 8 La Chaux-de-Fonds.

**BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE**

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La Banque Cantonale Neuchâteloise traite toutes les opérations de banque.

Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs. Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédulas et sur billets. Elle délivre des **bons de dépôt** à 1 an au taux de 4 1/2%; à 2, 3, et 5 ans au taux de 4 3/4%. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme.

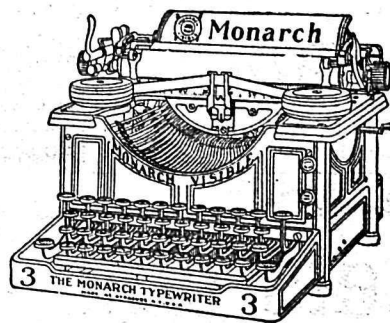
Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4% l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne l'achat, la vente et la garde de titres à des conditions très modérées.

Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes importantes du globe.

Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers**. Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine**.

Or fin pour doreurs. H 20035 C 1234



**Monarch-Visible**

Machine à écrire américaine

**La FAVORITE** 1022  
 des **Dactylographes**

Succursale pour les cantons de **Berne** et **Neuchâtel**:

**W. EGLI-KAESER, Berne**, Hirschengraben 6, Téléphone 22.12

Locations. Réparations. Machines d'occasion, tous systèmes.

**5 ans. — Cadrans Radium. — 10 ans.**

Avec l'emploi de matières radio-actives garanties de provenance française, je puis livrer depuis le meilleur marché au plus soigné, par grandes séries. — Exportation. H 5097 J 1024

**H. Vögeli, Renan** (Jura bernois)



# Vente d'Horlogerie

Mercredi, le 22 mars, dès 10 heures du matin et cas échéant le jour suivant, seront exposés en vente aux enchères publiques dans la fabrique de Gustave Chernoz, à Soleure, le stock complet de sa fabrication, soit:

300 montres calottes argent ancrées 11 1/2 lig., 30 montres calottes métal et acier ancrées 11 1/2 lig., 50 montres calottes argent ancrées 11 1/2 lig., diverses formes de boîtes. 12 montres or 18 k. ancrées 11 1/2 lig., formes tonneaux. 24 montres argent et gall. ancrées 12 lig. 24 montres métal ancrées 12 lig. 36 montres métal frappe S. A. C. ancrées 19 lig. Environ 300 montres argent, métal acier en diverses grandeurs. Plusieurs lots de mouvements 9, 9 3/4 et 11 1/2 lig. ancrées en différents avancements. Plusieurs lots de mouvements 16 à 20 lig. cylindres et ancrées en différents avancements. Plusieurs lots de boîtes et métal. Diverses fournitures, comme: assortiments, balanciers, couronnes, anneaux, cadrans, glaces, ressorts, etc. etc, 9 kilos argent, Déchet. 40 kilos laiton, Déchet. 1 tour Wolf, Jahn & Cie. 2 burins fixes. 2 machines à arrondir et d'autres petits outils. 1 Bureau américain. 1 machine à écrire avec table. 1 presse à copier. 1 balance avec poids. 1 miméographe Edison. 2 layettes pour glaces. 2 pendules. 3 grandes marmottes pour échantillons. Tables, chaises et d'autres fournitures de bureau.

Amtschreiberei Soleure:  
Heinis, notaire.

## VILLE DE GENÈVE ECOLE D'HORLOGERIE

Le Conseil administratif ouvre une inscription, réservée aux citoyens suisses, pour le poste de

### Directeur de l'Ecole d'Horlogerie

de la ville de Genève. Ce fonctionnaire pourra être chargé en outre d'un certain nombre de cours.

Les candidats prendront connaissance du programme de l'école et du cahier des charges au Secrétariat général du Conseil administratif, Hôtel municipal, où ils devront déposer leur curriculum vitae, leurs diplômes et, éventuellement, un exemplaire de leurs publications. En outre, ils sont invités à déposer au Secrétariat général, avant la clôture de l'inscription, un projet d'organisation qu'ils s'engageraient à mettre à exécution en cas de nomination.

L'inscription sera close le 20 avril 1916, à midi.

Le Conseiller administratif délégué:  
LOUIS VIRET.

1343

# A vendre

**MACHINES.** — Tours à guillocher, machines à graver, lignes droites (transformables pour nickeleurs), tours à polir, lapidaires, bagues pour guillocheurs.

**GRANDE PRESSE.** (Mouton).

**POINÇONS.** — Lots importants de modèles artistiques.

**PLATEAUX** pour machines à graver, grand choix. 1251

**DIAMANTS,** roses, perles, émeraudes, rubis, saphirs, véritables et scientifiques.

Conditions avantageuses. Vente au comptant.

S'adresser à M. **FÉLIX BICKART**, rue Numa Droz n° 66 bis, La Chaux-de-Fonds. Tél. n° 256.

## - GRÈCE -

On sortirait régulièrement:

**Lép. et sav. 18 lig. ancre bon marché.**

**Roskopf porte échap. emp.**

**Calottes 13 lig. ancre acier, nacre et argent anc.**

Paiement comptant mais prix très avantageux nécessaires. 1321

Adresser les offres sous H 20797 C à la S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

# A VENDRE Sommes acheteurs

un assortiment de pierres fines, bonnes qualités, glaces saphir, rubis, grenat, gouttes grenat etc. Echantillons à disposition.

Offres avec prix s. chiffres Y1852 Y à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, Berne. 1347

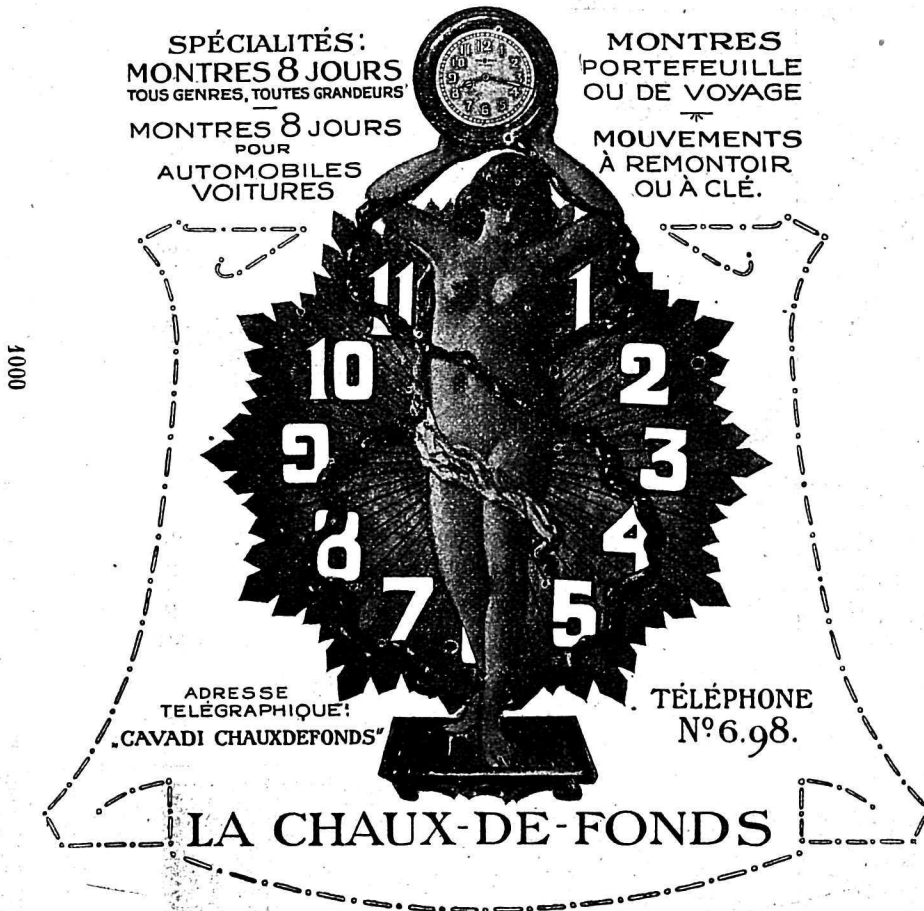
au comptant très grosses quantités montres à effet, mais qualité excessivement bon marché l'article devant servir comme prime. Achetez également des soldes avantageux.

Faire offres **Case Mont-Blanc 3679, Genève** (Suisse). H 20452 X 1345

# HORLOGERIE SOIGNÉE MONTRES 8 JOURS ALBERT GINDRAT

SPÉCIALITÉS:  
MONTRES 8 JOURS  
TOUTS GENRES, TOUTES GRANDEURS  
MONTRES 8 JOURS  
POUR  
AUTOMOBILES  
VOITURES

MONTRES  
PORTEFEUILLE  
OU DE VOYAGE  
MOUVEMENTS  
À REMONTOIR  
OU À CLÉ.



ADRESSE  
TÉLÉGRAPHIQUE:  
"CAVADI CHAUXDEFONDS"

TÉLÉPHONE  
N° 6.98.

LA CHAUX-DE-FONDS

## E.D. Elias

HORLOGERIE EN GROS  
EXPORTATION

Heerengracht 555

AMSTERDAM

HOLLANDE

H20019 C

1016

On demande à acheter de suite

une machine à restreindre

neuve ou d'occasion.

Adresser offres avec indications et prix Case postale 16216, La Chaux-de-Fonds. 1339

Quelle fabrique d'horlogerie donnerait en commission des

montres et montres-bracelets

de qualité supérieure. Meilleures références à disposition.

Offres s. chiffres H 556 C à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1335

## Dépôt de Montres et Bijouterie

Commerçant solvable, installant fin mai à Lausanne, un bureau de vente d'horlogerie et bijouterie, demande bonne fabrique, disposée à faire un dépôt. — Références.

Offres s. chiffres H 15164 C à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1311

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. H. Frisch, expert comptable, Zurich, F. 21.

## Comptable

Fabrique d'horlogerie du Jura Bernois demande comptable actif et expérimenté. Bon correspondant français et allemand, connaissant la branche horlogère à fond. Adresser offres en joignant certificats et références sous H 470 D à la S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1336

OFFICE DE BREVETS D'INVENTION,  
MARQUES, DESSINS ET MODÈLES SPÉC. POUR  
L'HORLOGERIE et la MÉCANIQUE 1111

W. KOELLIKER, Ing. Conseil, BIENNE, 61, Elfenau-Gare

On cherche à acheter une machine à tailler

les rochets, semi-automatique ou à la main, en bon état.

Offres s. chiffres H 20812 C à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1329

TRADUCTIONS et correspond. en allem., angl. et espagn., discrétion absolue. F.-A. DROZ, 39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.



Faute d'emploi à vendre

machine à fraiser „DIXI“ (Pantographe) ayant très peu servi.

Ecrire s. chiffr. H 20780 C à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1313

FABRIQUE DE RESSORTS DE MONTRES 1147

Commission et exportation

Louis KUSTER

Succ. de R. Bähler-Kuster

Maison fondée en 1874

Téléphone 16.70

Chaux-de-Fonds Envers 22.

## Technicien

expérimenté, connaissant à fond petites et grandes pièces, simples et compliquées, ainsi que la direction des ébauches, cherche place.

Offres s. chiffres H 5408 J à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, St. Imier. 1286

## Bon Horloger

sérieux, connaissant à fond les finissages et les échappements, apte à décoller et visiter des grandes pièces soignées, trouverait place d'avenir dans fabrique du Jura Vaudois.

Offres s. chiffr. H 20779 C à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1312



**ASSORTIMENTS ROSKOPF**  
**Pitons tous genres. Plaques turques**  
 FRITZ GRANDJEAN, LE LOCLE. 4019

### Avis aux Fabricants d'Horlogerie

Le soussigné entreprendrait les polissages pour grandes quantités de colimaçons, grandes et petites gouges, dentures biseautées et anglées, ainsi que de la gravure sur rochets, différents dessins. Diplômé pour nouveautés. Travail prompt, soigné et garanti.

**J.-Arthur Hügli,**

Atelier de polissages de rochets, rue Concordia 3,  
**MADRETSCH.**

1013 H 7 U

### Ed. Aerni-Leuch, Berne

Etablissement le plus important de la Suisse pour la reproduction de calques, plans, etc., par les procédés héliographiques. Grand stock en papiers calques, héliographiques et à dessins. — Prix modérés. — Service consciencieux. (H 6762 Y) 4001

### Fabrication de Bracelets extensibles

or, argent et plaqué

Rhabillages de Boîtes et Bijouterie.

Doré et argenté de toutes pièces se rattachant à la boîte.

**LÉON KOHLY,** Jaquet-Droz, 54, La Chaux-de-Fonds.

Téléphone 4.30 4340 Téléphone 4.30

### DÉCORATION, POLISSAGE ET FINISSAGE

de Boîtes et Cuvettes argent 4020

**Stämpfli Frères, Saint-Imier**

Atelier organisé pour grandes séries. — Téléphone 1,67

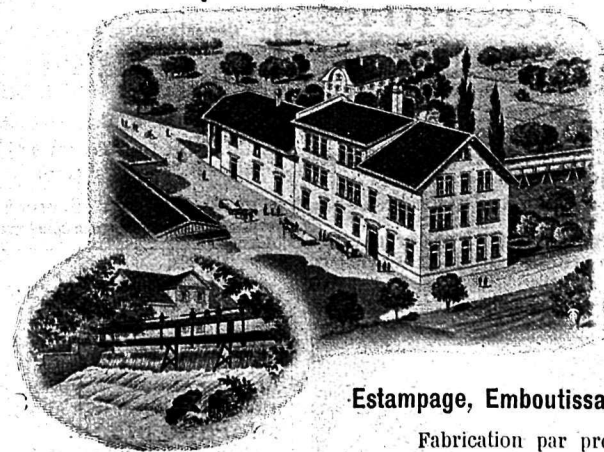
### - PIERRES FINES -

pour horlogerie, compteurs, boussoles en tous genres.

H 3206 F Scientifique brut et taillé 4014

**SWISS JEWEL Co., S. A., Locarno (Suisse)**

### - H. MULLER - SENN -



succ. de la maison

**SI. MULLER  
 KULM** près Aarau

Maison fondée en 1888

Téléphone 14.13  
 Station: UNTER-KULM

Fabrique de boîtes  
 de montres Acier  
 et d'articles  
 de séries en tous  
 genres et de toute  
 provenance.

Estampage, Emboutissage, Décolletage, etc.

Fabrication par procédés mécaniques perfectionnés de boîtes en tous genres, formes et grandeurs pour montres :

**Roskopf, Anglaises, BRACELETS, Boutons, Compteurs, etc.,**

H 574 Q bon-courant et ordinaire - Grande production. 4168

Prix sans concurrence. Devis pour articles spéciaux sur demande.

### PETER ROTH & Co

LYSS (Suisse)

Fabrique de Pierres fines en tous genres  
 pour l'Horlogerie

EN QUALITÉ SOIGNÉE 4190

RUBIS. — SAPHIR. — GRENAT.

## Meylan & Cie

### LE PONT

H 25861 L

(Vallée de Joux)

1001

### Fabrique de Contrepivots

rubis, grenats, saphirs

● Lots avantageux ●

### Atelier spécial de Sertissages

pour genres courants et pièces soignées

laiton, nickel, acier

### Spécialité de Contrepivots pour l'Emboutissage

Calibrage de précision — Qualité garantie

**Production rapide**

Installation avec les derniers perfectionnements

**Prix défiant toute concurrence**

Constructions et transformations de Calibres  
 Pointeurs, Origines, Plaques à sertir, etc.  
**JULES LEGOULTRE, TAVANNES**

Fabrication  
 de tout objet en Celluloïd  
 Fabrique suisse  
 d'Objets en Celluloïd  
**ZOLLIKOFEN  
 BERNE**

Spécialités :  
 Cadrons avec impression  
 lithographiée en diverses  
 couleurs, exécut. fine et soig.  
 Verres de montres  
 en celluloïd incassables  
 ainsi que tout  
 autre article pour  
 horlogerie

## FABRIQUE DE BOITES

### LOUIS LANG

Porrentruy

Boîtes plaqué or  
 garanti

Calottes avec anses ou extensibles

(Fabrication suisse)

lépines et savonnettes, toutes grandeurs

Spring-Ring

en plaqué or, argent, acier  
 et métal.

4346



# Toran



Téléph. 4076  
 Adr. pr. télégr. et lettres :  
 „TORAN“ BIENNE



**DÉPOSITAIRES :**

E. BLUM-BRANDT, Doubs 161, Chaux-de-Fonds.  
 T. 942.

R. SCHNEIDER, Industrie 2, St-Imier.  
 T. 40.

4129

*Le développement intense obtenu dans la vente de nos matières radio-actives, avec les perfections apportées dans notre département chimique pour la fabrication, nous permettent d'offrir à notre clientèle de nouveaux et précieux avantages.*

*Dès ce jour nous fournissons tous nos articles avec un renforcement de 10 0/0 de luminosité.*

*Par la garantie de 5 à 18 ans de durée que nous offrons, les produits „Toran“ sont incontestablement insurpassables.*

*Société „Toran“, Bienne.*

**FABRIQUE DE MONTRES**  
**E. SAGNE-GEISER, Sonvilier (Suisse)**

**Genre espagnol et pour tous pays.**

Ancre 13 lignes, mouvements terminés et calottes  
 Mise à l'heure négative et tirette.

Ancre 16, 18 1/2 et 19 1/2 lignes, extra-plate à ponts

Ancre 9 3/4 à 11 lignes et 10 1/2 lignes cylindre

H5101J Marques déposées : **Elegancia Ia, Sergines.** 1024

**Aux Grossistes**  
**Fabrique Suisse de Bracelets extensibles**

**La Chaux-de-Fonds**

cherche à entrer en relations pour la livraison du bracelet plaqué or, argent, niel et émail.

Adresser les offres sous chiffres H 20017 C à S. A. Suisse de Publicité Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1280

# VOULEZ-VOUS

un beau Cadran **métal inoxydable et ineffaçable.**

Adressez-vous à la

**Fabrique de Cadrans métalliques S. A.**

**BIENNE**

Rue Neuve 9 - Téléphone 1028

**Prix sans concurrence**

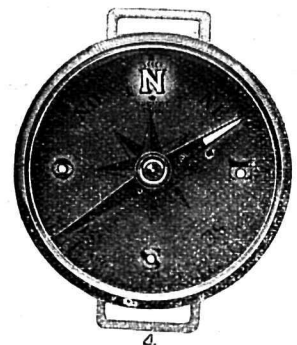
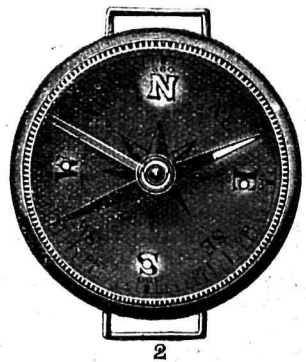
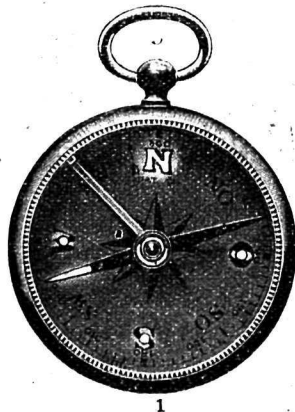
**Cadran radium EMAIL et métal**

en tous genres

Cadran métal inoxydables en tous genres pour montres, compteurs, pendulettes, etc. 1062

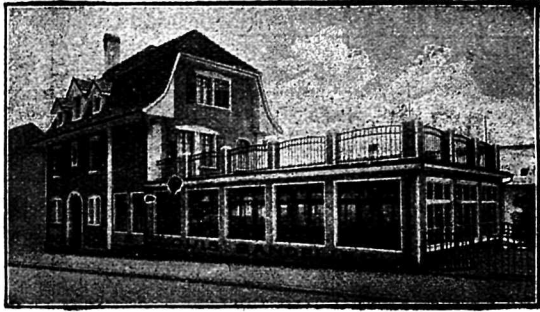
**Spécialités :** Boussoles lumineuses brevetées.  
 Bracelets cuirs à ressorts.

Etiquettes métalliques pour réclames.





## NICKELAGES - ARGENTAGES de Mouvements



# LOUIS BANDELIER

SAINT-IMIER

Téléphone 1.80

Téléphone 1.80

Spécialité de Genres soignés  
courants et séries 1338

Production journalière:

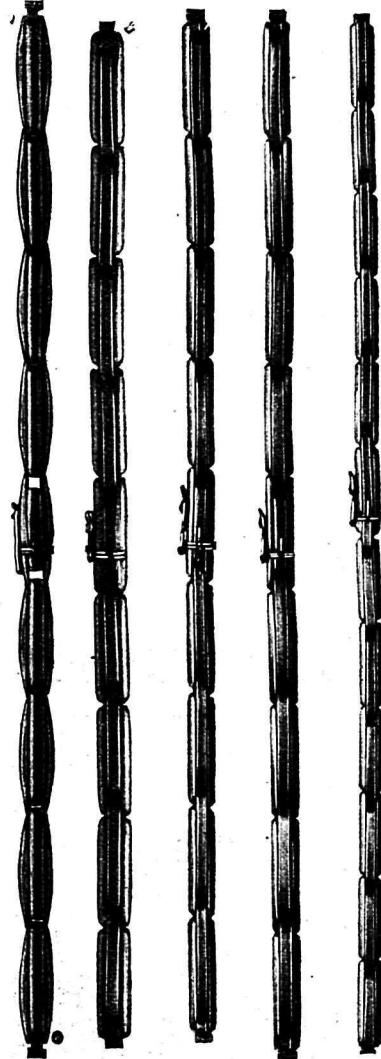
**500 cartons**

## ✠ C. R. SPILLMANN & C<sup>IE</sup> ✠

Téléphone  
379

La Chaux-de-Fonds

Doubs 32  
Nord 49-51



N°1 N°2 N°3 N°4 N°5

MARQUE DÉPOSÉE



17 m/m

1251

Fabrique de  
Boîtes de Montres  
Bracelets extensibles  
et Médallions en or  
à tous titres

La Maison qui a la plus  
grande variété en fantaisies

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone  
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

# L'INDUSTRIELLE

Société anonyme

Maison fondée en 1878

## Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de

## Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc.,  
se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle  
seule plus de 200 ouvriers et ouvrières.

Stock continuuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 2786 F

Directeur général: H. Schmidlin.

Pour adresse: L'Industrielle, à Fribourg. 1005

Fabriques de Pierres fines  
p<sup>r</sup> Horlogerie  
Spécialité: „Grenat“  
**Theurillat & C<sup>ie</sup>**  
**Porrentruy**

H P

Interchangeabilité et fidélité absolue. — Livraison par retour  
500 ouvriers

Usines: 3 en Suisse, 2 en France, 1 en Italie et 1 en Autriche

## Boîtes métal et acier soignées

Boîtes métal extra blanc et acier, bel oxydage.

Boîtes en tous genres et grandeurs.

Boîtes bracelets et à vis.

1309 H 1040 S

**C. Gigon & Fils, Noirmont.**

## Horlogerie soignée

Genre pour la Scandinavie et l'Allemagne 12, 13 et 14 lignes cylindre  
et ancre

## Montres Bracelets

13 lignes cylindre et ancre, argent.

Numa BOILLAT, Breuleux (Suisse)

H 5357 J

1239